

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/1/1
DOSSIER N°5912**

**LA VALORISATION DES COMPÉTENCES VIA LE
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION EN
PARTENARIAT AVEC LA MJC DE LA SOUTERRAINE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

Absent(s) - excusé(s) :

Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : LA VALORISATION DES COMPÉTENCES VIA LE PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL D'INSERTION EN PARTENARIAT AVEC LA MJC DE LA
SOUTERRAINE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder le versement de la somme de **69 260,24€** au profit de la MJC de la Souterraine dans le cadre des actions menées visant à améliorer l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus fragiles ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération avec la MJC de la Souterraine.

Dit que la somme de 69 260,24€ sera imputée au Chapitre 65, article 65748, référence fonctionnelle 444.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET